

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Commission thématique « Reconquête de la qualité des eaux »

Compte-rendu de la réunion du 17 janvier (9h30 – Meyzieu)

ORDRE DU JOUR

- **INVENTAIRE SUBSTANCES DANGEREUSES**

Présence du bureau d'études BURGEAP pour présenter le programme d'actions

- **PROGRAMME D' ACTIONS AGRICOLES À METTRE EN ŒUVRE DANS LES ZONES D' ACTIONS EFFICACES (ZAE)**

Ébauche d'un programme d'actions

PRÉSENTS

Monsieur Michel FORISSIER

Conseiller communautaire au Grand Lyon,
Maire de Meyzieu

Monsieur Paul COSTE

Conseiller communautaire au Grand Lyon,
Conseiller à Corbas

Monsieur Luc DEGENEVE

Conseiller municipal à Jons

Madame Sara MALLAVAL

Grand Lyon

Madame Mallorie VALET

Grand Lyon

Monsieur Benoît BOUCHER

APORA

Monsieur Emmanuel GIRAUD

SEPAL

Monsieur Christophe FEINT

UNICEM

Monsieur CALAMAND Denis

Grand Lyon

Madame Béatrice JACQUEMET

Grand Lyon

Monsieur Sébastien CHAPUIS

DDT 69

Madame Frédérique GAUTHIER

DDPP 69

Monsieur Thierry CHARENTUS

Grand Lyon

Monsieur Hervé GARIN

Chambre Agriculture

Monsieur Mathieu NOVEL

Chambre Agriculture

Monsieur Jean CHAPGIER

Grand Lyon

Monsieur Jean-François PERRIN

DDT 69

Monsieur Pascal FERRAND

DDT 69

Monsieur Genest CARTIER

VEOLIA

Monsieur Pierre Edouard DESVIGNES

CCI LYON

Madame Micheline DESSEIGNE

ACER

Monsieur Jean-Louis LINOSSIER

ACER

Monsieur Rémy PETIOT

CAEL

Monsieur Daniel DARY

Aéroports de Lyon

Monsieur Pierre POMINI

ARS

Monsieur Aurélien MERLO

ONEMA

Monsieur Sylvain PETIT

BURGEAP

Madame Claudie BRIAND-PONZETTO

SAGE

Madame Cécile PAYEN

Région Rhône Alpes

Madame Caroline BERSOT

SAGE

Monsieur Pierre JOUBERT

Grand Parc Miribel

EXCUSES

Monsieur Laurent HILLAU

ARDAB

Madame Marie-Christine SIMON

DRAAF/CROPPP

Monsieur Patrick MARZIN

DREAL

Monsieur Didier LLORENS

RFF

Madame Marie Laure REYPE

RFF

INTRODUCTION

M. Michel FORISSIER, président de la commission thématique « Reconquête de la qualité », accueille les participants et ouvre la séance. Après avoir présenté ses vœux à l'ensemble des participants, il rappelle que la commission thématique se consacre aux objectifs et actions inscrits dans le document SAGE relatifs à la reconquête et à la préservation de la qualité des eaux.

Notre réunion d'aujourd'hui est divisée en deux temps successifs :

- La première partie sera consacrée aux activités industrielles,
- Et la deuxième partie aux activités agricoles.

En effet, nous allons d'abord travailler ensemble sur un programme d'actions issu de l'inventaire des activités utilisant des substances dangereuses sur l'Est lyonnais et ensuite sur un plan d'actions faisant suite au diagnostic agricole approfondi.

Il propose de faire un rapide tour de table puis donne la parole à Claudie BRIAND-PONZETTO.

0) VALIDATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la dernière réunion de la Commission thématique « Reconquête de la qualité » en date du 6 octobre 2011.

Le compte rendu est donc validé.

1) INVENTAIRE DES ACTIVITES UTILISANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES

1.1) Présentation des résultats de l'étude

1.1.1. Préambule : rappel contexte et objectifs étude

L'étude répond à l'action 12 du document SAGE : « inventorier les activités utilisant des substances industrielles dangereuses » pour « créer un inventaire des activités artisanales, commerciales et industrielles utilisant des substances dangereuses : solvants chlorés et autres produits » (extrait du PAGD du SAGE).

Elle est en lien avec :

- L'action 8 : établir un état des lieux des pollutions aux solvants chlorés
- L'action 20 : mieux gérer les déchets et substances industrielles dangereuses

Dans un premier temps, l'action 8 a été fondue dans cet inventaire.

Le périmètre de l'étude est : les entreprises du territoire du SAGE Est lyonnais à l'exception de la commune de Meyzieu (enquête en cours par le Grand Lyon sur la ZI de Meyzieu) et des ICPE soumises au régime de l'autorisation (inventaire RSDE en cours par la DREAL).

L'objectif de cette action est double:

- sensibiliser les petites entreprises (non soumises ou soumises à déclaration) pour améliorer les pratiques liées à l'utilisation de produits contenant des substances dangereuses (ou substances émergentes) afin de limiter les rejets de ces substances dans les eaux
- établir un inventaire de l'utilisation de ces substances par les entreprises.

L'étude confiée au cabinet d'étude BURGEAP s'est déroulée sur 18 mois, en trois phases :

Phase 1 : Étude bibliographique- Définition du cadre d'étude et des sources de pollution-

Phase 2 : Visites de l'échantillon d'entreprises sélectionnées-

Phase 3 : Analyse des risques et préconisations d'actions-

Pour mémoire, cette étude a fait l'objet d'une première communication en CT « qualité » du 26 octobre 2010 puis d'une restitution des phases 1 et 2 en CT « qualité » du 06 octobre 2011.

1.1.2. Conclusions phase 1

En phase 1, ont été arrêtées les listes :

- des 252 substances dangereuses et 13 substances émergentes,
- des 41 activités concernées
- et des 4400 entreprises.

1.1.3. Conclusions phase 2

En phase 2, 110 visites ont été réalisées ainsi que 8 entretiens avec les syndicats ou fédérations professionnelles. Les sites ont été géo localisés.

Un certain nombre de dysfonctionnements ont été relevés :

- Utilisation de bennes « déchets » non étanches,
- Déchets pas toujours évacués vers les filières appropriées (ex : bidons d'huile vides évacués via la collecte d'ordures ménagères),
- Le tri à la source des déchets est effectué par une minorité d'entreprises (utilisation de bennes « tout venant » ou « DND »),
- La traçabilité des déchets n'est pas systématiquement identifiée,
- Stockage de produits liquides dans des cuves enterrées simple paroi,
- Les machines-outils sont rarement disposées sur rétention,
- Les différents effluents ne sont pas toujours connus par les employés des entreprises,
- Un nombre important d'entreprises ne dispose pas du matériel d'intervention d'urgence en cas de coulure ou d'épandage de produits au sol.

Les propositions d'actions sont basées sur ces dysfonctionnements.

1.1.4. Rappel des rendus de l'étude

Les 5 objectifs visés par l'étude sont les suivants :

- Améliorer les connaissances sur les produits utilisés par secteur d'activité et les pratiques associées,
- Sensibiliser les entreprises visitées,
- Fournir une base de données des entreprises,
- Faire un état des lieux des pratiques à l'échelle du territoire,
- Faire un état des lieux sur l'utilisation des solvants chlorés.

OBJECTIF 1 : AMELIORER LES CONNAISSANCES ET PRATIQUES SUR LES PRODUITS UTILISES PAR SECTEUR ACTIVITES
--

Des fiches activités ont été constituées, elles permettent :

- une synthèse des investigations et données disponibles et/ou collectées (bibliographie et terrain de la présente étude),
- la mise en avant des points positifs et négatifs,
- une évaluation du risque par secteur d'activité,
- une vision de la présence et de l'implantation de la sous-activité sur le territoire.

La qualification d'un risque global de pollution par activité a également été appliquée suivant un certain nombre de paramètres ce qui permet de classer les activités. Ci après un extrait du tableau donnant le risque par activité:

Activité	Paramètres							Total	Risque
	A - Quantité de produits présents	B - Stockage des produits	C - Quantité de déchets produits	D - Stockage des déchets	E - Volume de rejets liquides susceptibles de contenir des SD	F - Exutoire des rejets liquides susceptibles de contenir des SD	G - Traitement des eaux susceptibles de contenir des SD avant rejet		
Industrie du verre	1	2	1	1	1	1	1	4	FAIBLE
Fabrication de peintures,	3	2	3	3	1	3	3	24	ELEVE
Fabrication de plastique	3	1	3	0	2	3	1	9	MOYEN
Industrie du caoutchouc	1	2	1	1	1	3	3	12	MOYEN
Industrie du traitement des cuirs et peaux	1	2	1	1	0	0	0	3	FAIBLE
Fabrication d'appareils scientifiques, chirurgicaux	1	2	1	1	1	1	1	4	FAIBLE
Nettoyage	2	2	2	1	2	1	1	8	MOYEN
Paysagisme	1	2	1	3	1	3	3	14	ELEVE
Assainissement	0	0	3	0	3	1	1	3	FAIBLE
Ingénierie, essais	3	1	2	3	3	1	1	12	MOYEN
Extraction de granulats	3	2	1	3	1	3	1	12	MOYEN
Soins corporels	1	2	1	1	3	1	1	6	FAIBLE
Entretien automobile	3	2	2	1	2	1	1	10	ELEVE

OBJECTIF 2 : SENSIBILISER LES ENTREPRISES VISITEES

Il est proposé d'envoyer aux entreprises visitées en fin d'étude :

- le questionnaire rempli pour leur site,
- la fiche activité les concernant : elle leur permettra de se situer par rapport aux seuils ICPE, aux bonnes pratiques et aux observations réalisées pour leur secteur.

OBJECTIF 3 : FOURNIR UNE BASE DE DONNES ENTREPRISES

La base de données reprend les informations récoltées au cours des visites et permet une vision globale des pratiques des entreprises. Elle restera confidentielle et sera remise à l'équipe technique du SAGE, qui se chargera de son exploitation. En conséquence, la base de données ne sera pas dans le rapport final, elle y sera seulement mentionnée.

OBJECTIF 4 : FAIRE UN ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Cet état des lieux consiste en une analyse multicritères des pratiques environnementales des entreprises visitées sur la base des champs renseignés de la base de données.

Des analyses ont notamment été faites en fonction de l'implantation des activités (ZI, ZA, centre-ville, isolées, ...) et de leur appartenance ou non à des groupes industriels.

Pratiques en fonction de l'emplacement des entreprises :

- Seules certaines entreprises situées en ZA ou ZI (18%) stockent leurs produits sur rétention.
- 50% des entreprises géographiquement isolées et 17% des entreprises en centre-ville rejettent leurs effluents liquides via un puits perdu.
- 14% des entreprises en ZI ou ZA rejettent leurs effluents liquides via un puits perdu.

Pratiques en fonction de l'appartenance des entreprises à des groupes industriels :

- 27% des entreprises appartenant à un groupe industriel stockent leurs produits sur rétention, contre 9 % pour les entreprises indépendantes.
- 73% des entreprises appartenant à un groupe industriel stockent leurs déchets en intérieur ou en extérieur sous abri, contre 65 % pour les entreprises indépendantes.

Conclusions de cet état des lieux :

- Ne pas focaliser la communication des actions à entreprendre uniquement sur les entreprises situées en ZI ou ZA,
- Sensibiliser les entreprises indépendantes en priorité, sans omettre dans un second temps les filiales de groupes industriels.

OBJECTIF 5 : FAIRE UN ETAT DES LIEUX SUR L'UTILISATION DES SOLVANTS CHLORES

D'après les données bibliographiques disponibles, 22 sous-activités (soit 2687 entreprises) sont susceptibles d'utiliser des solvants chlorés. Or, lors des visites de sites, il a été constaté que seule 1 entreprise, du secteur de la chimie, utilise effectivement des solvants chlorés (parmi les 110 entreprises visitées).

En effet, la réglementation concernant leur utilisation a fortement évolué ces dernières années (substitution des solvants chlorés par des substances moins polluantes). Par exemple, les fontaines à eau à solvants chlorés ont toutes été remplacées.

A noter que les entreprises ICPE soumises à autorisation continuent à utiliser des solvants chlorés. Celles-ci sont hors du périmètre de notre étude.

Pour ce qui concerne notre périmètre d'étude, on peut conclure que la pollution des eaux souterraines aux solvants chlorés ne peut pas être due aux pratiques actuelles des entreprises, mais à d'anciennes pratiques.

En conclusion, aucune action de sensibilisation visant à réduire la pollution des eaux souterraines aux solvants chlorés n'est préconisée pour les petites entreprises (par opposition aux ICPE soumises à autorisation).

1.1.5. Phase 3-Actions d'amélioration

Deux types d'actions différents sont préconisés:

- Des actions de sensibilisation générale:
 - Définition de 16 axes d'amélioration classés en 3 grandes catégories (stockage des produits et leur utilisation, gestion des déchets, gestion des effluents liquides)
 - Procédure d'intervention en cas de déversement accidentel de produit au sol
- Actions de sensibilisations spécifiques à certaines activités.

Afin de dégager des priorités parmi les actions d'amélioration, les activités ont été hiérarchisées en fonction de l'appréciation globale de risque (comme vu précédemment), du nombre d'entreprises présentes sur le secteur du Sage Est lyonnais et du nombre de substances dangereuses utilisées. Un tableau de hiérarchisation des actions à mettre en place a pu ainsi être établi. Un extrait de ce tableau reprenant les 13 sous activités prioritaires est donné ci-après :

Sous-activité	Appréciation globale du risque de pollution des eaux		Nombre d'entreprises sur le secteur du SAGE		Nombre de substances dangereuses utilisées		Total (Tot)
	Résultat (R _{pol})	Coefficient attribué A	Résultat (N _{ent})	Coefficient attribué B	Résultat (N _{SD})	Coefficient attribué C	
		R _{pol} = FAIBLE : A = 1 R _{pol} = MOYEN : A = 10 R _{pol} = ELEVE : A = 30		N _{ent} ≤ 20 : B = 1 21 ≤ N _{ent} ≤ 100 : B = 2 N _{ent} ≥ 101 : B = 3		N _{SD} ≤ 10 : C = 1 11 ≤ N _{SD} ≤ 30 : C = 2 N _{SD} ≥ 31 : C = 3	
Fabrication d'équipements automobiles	ELEVE	30	42	2	30	2	120
Industrie agro-alimentaire	MOYEN	10	409	3	31	3	90
Nettoyage	MOYEN	10	209	3	13	2	60
Entretien automobile	MOYEN	10	347	3	27	2	60
Application de vernis et peinture	MOYEN	10	457	3	17	2	60
Mécanique industrielle, usinage des métaux	MOYEN	10	136	3	30	2	60
Fabrication d'équipements métalliques	MOYEN	10	266	3	30	2	60
Fabrication de peintures et pigments	ELEVE	30	4	1	23	2	60
Industrie de la chimie	MOYEN	10	24	2	31	3	60
Pressings, blanchisseries, laveries	ELEVE	30	33	2	3	1	60
Bâtiments	ELEVE	30	98	2	0	1	60
Traiteurs de surfaces	MOYEN	10	44	2	31	3	60
Paysagisme	ELEVE	30	67	2	9	1	60

Deux types de communication sont proposés :

1. Pour les activités comprenant moins de 10 entreprises (8 activités) :

⇒ Réaliser la sensibilisation du ou des dirigeants de ces sociétés directement sur leur site, selon les fiches actions d'amélioration générale définies précédemment. En effet, cette méthode est d'une efficacité

élevée, en raison d'une bonne attention de l'auditeur et elle permet également de toucher toutes les entreprises d'un secteur d'activité.

2. Pour les activités comprenant plus de 10 entreprises (33 activités):

⇒ Associer les syndicats (et fédérations) professionnels, lorsqu'ils existent, dans la communication des actions d'amélioration aux entreprises.

⇒ Associer les CCI et les associations et syndicats d'entreprises existantes sur certaines ZI ou ZA à la communication de ces actions. Lors de réunions organisées par une antenne de la CCI, il est possible d'aborder les actions d'améliorations générales.

Enfin, il est également proposé de réaliser deux tests de communication:

1. Par secteur géographique

Le secteur proposé est la ZI Montmartin à Corbas qui présente les caractéristiques suivantes : 74 entreprises présentes sur cette ZI, dont 32 implantées dans le périmètre de protection de captage des Romanettes.

2. Par activité

L'activité choisie est l'application de vernis et peinture (487 entreprises et 3 fédérations sur la région).

1.2) Interventions des participants

J. Chappier : *Quelles sont les eaux rejetées dans les puits perdus ? En particulier, les eaux de process sont elles rejetées dans les puits perdus ? Parfois, les entreprises disposent de prétraitements de type décanteurs- déshuileurs ?*

JL. Linossier : *Ces entreprises bénéficient-elles d'autorisations ?*

S. Petit : *Ces entreprises ne sont soumises à aucune procédure d'autorisation au titre du code de l'environnement. Seulement dans le cadre du permis de construire, les rejets sont étudiés.*

T. Charentus : *au niveau du Grand Lyon, nous opérons un certain nombre de contrôles notamment pour ce qui concerne les eaux se déversant dans les réseaux du Grand Lyon. Je suis cependant assez surpris par les chiffres annoncés par l'étude, la part des rejets en puits perdus me paraît élevée. Je pense que parmi les rejets en puits perdus, on a comptabilisé les eaux de refroidissement.*

S. Petit : *Attention, parmi les sites visités, il existe des sites anciens existant bien avant les nouvelles réglementations. Une question importante est celle de l'entretien de ces systèmes de traitement .On constate qu'en l'absence de groupement d'entreprises, les entretiens sont souvent défectueux.*

M. Forissier : *Il ne faut pas oublier l'appui que peut représenter les associations d'industriels. Par exemple, sur la ZI de Meyzieu, elles ont engagé une démarche environnementale collective. Il faut avoir à l'esprit également que lors de reventes ou de changements d'activités, les procédures en place imposent généralement des améliorations en matière de gestion des rejets.*

P. Coste : *N'y a-t-il pas un contrôle des SPANC désormais ?*

T. Charentus : *Non, les SPANC n'ont compétence qu'en matière d'effluents domestiques. Il est vrai qu'un vide juridique existe pour les petites activités disposant de système de traitement de type « autonome ».*

S. Petit : *Le cas des ventes va faire évoluer petit à petit la situation. En effet, lors de ventes, des audits en environnement sont réalisés sur site, ils portent notamment sur les thèmes de l'énergie, de l'eau, des déchets, etc. La revente oblige à la remise aux normes.*

M. Forissier : *Les acquisitions progressives de part échappent encore à tout contrôle.*

C. Briand-Ponzetto : *insiste sur les conclusions en matière de solvants chlorés et rappelle que des points de captage d'eau potable sont non conformes de par la seule présence de solvants chlorés. Des actions de réduction de ces solvants sont certainement à entreprendre auprès des ICPE soumises à autorisation.*

JL. Linossier : *Les solvants qui restent dans les nappes ne sont pas les plus dangereux dans la mesure où ils ont été utilisés pour supprimer des substances qui étaient encore plus nocives.*

S. Petit : En fait, ce sont généralement les produits de dégradation des solvants chlorés qui sont dangereux. Les sites d'introduction dans la nappe de ces solvants sont en général connus, des actions de dépollution ont été engagées et aujourd'hui elles se heurtent aux limites même de la possibilité des techniques de dépollution. Maintenant, seul le facteur temps peut améliorer la situation eu égard à certaines pollutions anciennes. Il faut aussi considérer que les solvants chlorés ne sont pas seulement utilisés pour nettoyer mais servent aussi à la production de certains produits.

J. Chappier : Ils ne sont plus utilisés comme produits de dégraissage. Le problème pour leur élimination est leur densité supérieure à l'eau, ce qui en fait des produits très stables.

M. Forissier : A-t-on moyen de dater les pollutions aux solvants chlorés ?

S. Petit : Oui, on peut les dater avec les produits de dégradation qui ont des vitesses de percolation différentes.

M. Forissier : estime qu'il faut d'abord s'intéresser à supprimer les rejets actuels et revoir les éventuelles mauvaises pratiques en cours.

M. Forissier : On peut créer un contact avec les industriels situés dans les zones par le biais des associations d'industriels. Celles-ci sont souvent très bien organisées et disposent de commissions par activité.

PE. Desvignes : En effet, nous allons être confrontés à un problème de moyens pour sensibiliser les entreprises. Pour l'instant, l'échantillon visité ne représente que 3% des entreprises du secteur hors ICPE et ZI de Meyzieu (110/4500). Le canal des associations d'entreprises est un canal très intéressant.

M. Forissier : nous sommes tous d'accord sur cette démarche.

P. Coste : rappelle que les cartes du SAGE doivent faire apparaître les contours de communes.

PE. Desvignes : quels ont été les résultats de l'enquête de la CCI de Marseille quant à l'utilisation de solvants chlorés ?

S. Petit : cette enquête avait mis en évidence un plus grand nombre d'entreprise utilisant des solvants chlorés. Mais ceci est à mettre en rapport avec l'ancienneté de l'étude et l'évolution réglementaire récente. On peut penser que la même enquête menée aujourd'hui auprès des mêmes entreprises donnerait un taux d'utilisation de solvants chlorés moindre.

R. Petiot : Beaucoup de grilles d'évacuation des eaux pluviales sont repeintes et décapées. Les municipalités pourraient insérer dans leur bulletin municipal des informations sur les modes de rejets à destination des entreprises. En effet, les communes sont directement concernées par ces rejets dans la mesure où une grande partie de ceux-ci se déversent directement dans le domaine public (exemple des garagistes).

1.3) Conclusions

Le programme d'actions est validé.

Reste à améliorer le format des fiches d'actions puis à faire les tests proposés.

2) PRÉSENTATION ET DISCUSSION D'UNE 1^{ÈRE} ÉBAUCHE DE PROGRAMME D' ACTIONS AGRICOLES À METTRE EN ŒUVRE DANS LES ZONES D' ACTIONS EFFICACES (ZAE)

2.1) Préambule : qualité des eaux souterraines vis-à-vis des nitrates & phytos

Voir les cartes et graphiques en **annexe 1**.

Nitrates :

- La carte présente pour chaque point sa teneur moyenne en nitrates sur l'ensemble de la période d'observation (2005-2011) : qualité moyenne à médiocre pour les couloirs de la nappe Est lyonnais.
- Tendances évolutives 2005-2011 -> stabilité.

Pesticides :

- Qualité bonne d'une façon générale.
- Quelques pollutions chroniques très localisées, sur les points entourés (à retenir : dinoterbe interdit depuis 97, diuron depuis 08, bromacile depuis 03).

2.2) Rappel

Dans le SAGE est inscrit un objectif de réduction des pollutions diffuses en nitrates et phytos dans les eaux souterraines.

Il est décliné en 2 actions :

- action 24 : diagnostic agricole approfondi,
- action 25 : mettre en œuvre les actions identifiées à l'issue de ce diagnostic, proposées et discutées dans le cadre concerté du SAGE, en s'articulant avec les réglementations en vigueur.

L'étude de diagnostic agricole (action 24) a été réalisée en 2010-2011 selon un déroulement en 4 phases :

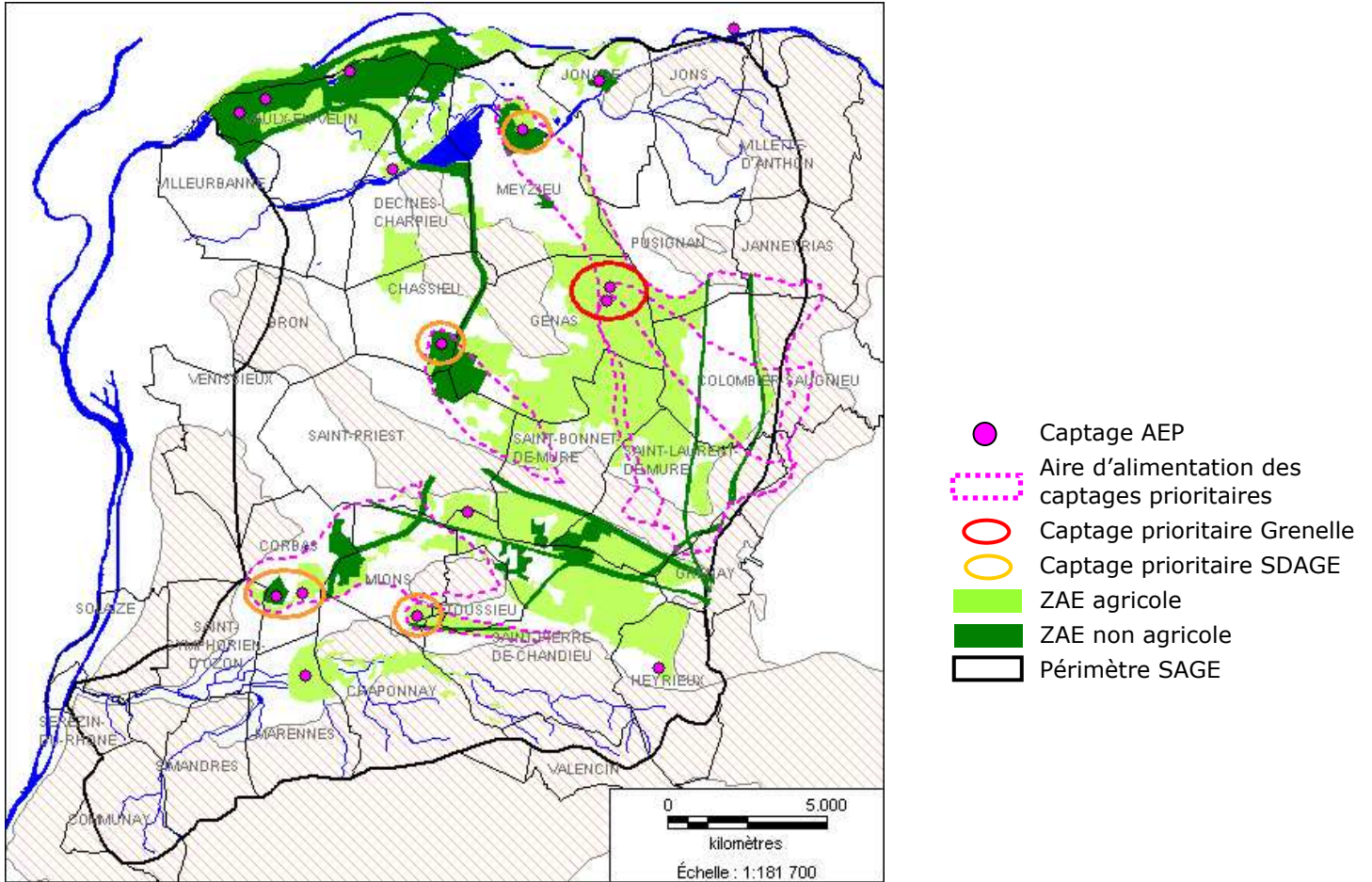
- **PHASE 1** : diagnostic agricole global de l'ensemble du territoire d'étude.
- **PHASE 2** : détermination de zones sensibles aux pollutions diffuses en nitrates et phytos (croisement entre aire d'alimentation de captage, vulnérabilité de la nappe et pressions en nitrates/phytos sur la base de l'occupation du sol).
- **PHASE 3** : diagnostic ciblé dans ces zones sensibles, sur la base d'enquêtes de terrain. Zones sensibles rebaptisées ZAE = zones d'actions efficaces, qui seront le siège de programmes d'actions.
- **PHASE 4** : propositions d'actions dans les ZAE, analyse technico-économique de leur faisabilité.

La dernière commission thématique consacrée à la thématique agricole (15 mars 2011) portait sur la présentation des résultats finaux de cette étude.

Aujourd'hui, l'action 24 étant terminée, on initie l'action 25.

Il s'agit désormais d'affiner la définition des actions proposées et leurs conditions de mise en œuvre, avant de se lancer dans la mise en application proprement dite sur le terrain, via un travail d'animation.

- Ci-dessous la carte des ZAE où doivent être mises en place des actions agricoles visant à réduire les pollutions nitrates/phytos (zones en vert clair).
- Pour mémoire, il y a aussi des ZAE (en vert foncé) où doivent être mises en place des actions non-agricoles de réduction des pollutions phytos (communes, gestionnaires d'infrastructures...). Ce point fait aussi l'objet de réflexions en parallèle mais n'est pas inscrit à l'ordre du jour d'aujourd'hui.



2.3 Philosophie générale du SAGE (et de son action 25)

=> Favoriser la mise en œuvre des actions sur la base du volontariat, dans un cadre concerté.

Toutefois, les ZAE sont grandes. Il faut donc instaurer des degrés de priorité :

- En 1^{ère} urgence, il s'agit de traiter le cas des captages identifiés comme prioritaires par la réglementation :
 - Prioritaire Grenelle : échéance de mise en place du programme d'actions = fin 2012.
 - Prioritaire SDAGE : échéance de mise en place du programme d'actions = fin 2015.

À cette notion de captages prioritaires est liée une procédure spécifique qui passe par des arrêtés préfectoraux :

- 1^{er} arrêté de délimitation de la ZAE (également appelée dans le langage réglementaire « zone de protection des aires d'alimentation de captage ») : **signé début janvier 2012**,
- 2^{ème} arrêté de définition des programmes d'actions dans les ZAE : **2^{ème} semestre 2012**.

Les maîtres d'ouvrage des captages concernés sont sensibilisés sur ces échéances, sur ces zonages et sur la nécessité de leur implication pour la future mise en œuvre des programmes d'actions. Ils sont membres à part entière de la commission thématique. Deux réunions techniques spécifiques ont été organisées en 2011 avec eux pour les informer sur la démarche et réfléchir aux modalités d'animation des programmes d'actions, dont la responsabilité leur incombe.

- Au-delà des captages prioritaires, des ZAE ont été définies pour l'ensemble des captages AEP du périmètre SAGE et il paraît logique de travailler le plus possible à l'échelle de l'ensemble de ces ZAE :
 - d'une part afin de répondre aux objectifs de reconquête et de préservation de la qualité des eaux inscrits dans le SAGE ;
 - d'autre part pour éviter de « saucissonner » les démarches captage par captage, dans un contexte cultural et hydrogéologique relativement homogène.

En bref :

- des ZAE dans l'Est lyonnais, dans lesquelles il convient de mettre en œuvre des actions de réduction nitrates/phytos, conformément à l'action 25 du SAGE ;
- parmi toutes ces ZAE, une priorité, imposée par le contexte réglementaire, pour les captages prioritaires Grenelle et SDAGE, où certaines des actions envisagées feront l'objet d'un arrêté préfectoral.

2.4) Présentation du canevas d'actions agricoles

Le canevas d'actions ci-après est valable pour l'ensemble des ZAE agricoles. Dans le cadre de la démarche réglementaire liée aux captages prioritaires, le préfet pourra « piocher » certaines de ces actions pour établir ses arrêtés.

Ce canevas est le résultat du travail de concertation technique mené depuis le 2^{ème} semestre 2011. La base de discussion s'est appuyée sur les propositions de l'étude de diagnostic agricole (action 24).

- Rencontre avec les groupes agricoles : coopératives et négoce qui travaillent dans l'Est lyonnais ;
- Rencontres avec les techniciens des organisations professionnelles agricoles, du CREAS, y compris une rencontre associant quelques agriculteurs de l'Est lyonnais pour recueillir leurs retours d'expérience.

Remarque : le classement des actions est à ce jour purement thématique. La numérotation ne traduit pas un degré de priorité.

Cadrage

Action 1 : Mettre en place une animation agricole pour diffuser les bonnes pratiques

Animer le plan d'actions sur le terrain, assurer le lien avec l'ensemble des acteurs, y compris avec le SAGE sur le volet non-agricole, assurer le suivi des indicateurs.

Pour les captages prioritaires, rôle assuré par les gestionnaires de ces captages.

Fertilisation

Action 2 : Couvrir les sols l'hiver

Pour mémoire car obligatoire en zone vulnérable au sens directive nitrates, ce qui est le cas de l'Est lyonnais.

Le + : optimiser le choix des techniques.

Action 3 : Raisonner la fertilisation azotée

Développer l'utilisation d'outils d'aide à la décision, afin d'affiner le calcul de la dose d'azote et d'ajuster la répartition géographique de la dose à la parcelle.

Action 4 : Établir des plans de fumure

Pour mémoire car obligatoire en zone vulnérable au sens directive nitrates, ce qui est le cas de l'Est lyonnais.

Mixte nitrates/phytos

Action 5 : Réaliser des diagnostics chez l'exploitant

Diagnostics individuels donc personnalisés.

S'appuyer sur ces diagnostics pour mettre en place un tableau d'enregistrement des pratiques, outil unique, homogène, efficace pour l'animation et l'analyse de l'évolution des pratiques.

Action 6 : Mettre en place un groupe de réflexion sur les techniques d'optimisation de l'azote et des phytos à l'échelle de la rotation

Action 7 : Favoriser les expérimentations en exploitation pilote d'agriculture dite de conservation.

Phytos

Action 8 : Mettre en place des techniques de désherbage alternatives

On entend par techniques alternatives : désherbage mécanique, désherbinage, désherbage thermique, faux semis sans destruction chimique, système de rotation à effet herbicide reconnu, semis direct et semis en mélange.

Action 9 : Supprimer les pollutions ponctuelles en phytos

Aires de lavage, matériel vieillissant...

Action 10 : Généraliser l'utilisation du trichogramme ???

Technique de lutte alternative contre la pyrale du maïs.

Action proposée avec un gros point d'interrogation. Efficacité réelle à discuter.

Irrigation

Action 11 : Développer l'irrigation raisonnée (IRRINOV)

Développer le réseau de suivi et l'implantation de sondes tensiométriques.

Transversal

Action 12 : Communiquer / sensibiliser les agriculteurs

- Établir des supports d'info sur la qualité de l'eau, notes locales d'évaluation d'un risque, retours d'expérience réussis dans des contextes cultureux similaires, retours de pratiques locales respectueuses de l'environnement, outils de pilotage, références techniques...
Fréquence régulière et charte graphique bien identifiable.
- Actions de formation.
- Intégrer les groupes agricoles (coopé, négoces) dans le processus d'info/com.

Foncier

Action 13 : Maîtriser le foncier et/ou son usage

- acquisition à l'amiable, préemption, échange foncier, bail environnemental, cahier des charges SAFER...
- réaliser une étude foncière opérationnelle pour anticiper les éventuelles acquisitions (exemple réussi en Isère conduit par SAFER).

2.5) Interventions des participants

M. Garin : *l'activité agricole est déjà très encadrée. Il paraît toujours plus simple de travailler sur une centaine d'agriculteurs que sur les milliers d'entreprises industrielles. Il y a une accumulation d'actions qui culpabilisent et accablent les agriculteurs. On travaille dans le cadre du GEDA sur des techniques de plus en plus fines, avec des coûts d'investissement associés.*

Sur le trichogramme : je le pratique, cela donne de bons résultats mais avec aussi de gros loupés par moment.

Sur les nitrates : on est sensible à la climatologie. On apporte de l'engrais mais s'il n'y a pas d'eau, l'azote n'est pas absorbé, ce qui peut faire fluctuer les teneurs susceptibles de rejoindre la nappe.

Sur les phytos : on utilise des produits à durée de vie courte dans le sol, on est sensibilisé sur les doses ; il ne faut pas nous accabler pour des produits qui ne sont plus utilisés aujourd'hui.

Sur l'agriculture de conservation : on en redécouvre l'existence mais on ne sait pas encore si c'est un outil neutre, favorable ou défavorable pour l'évolution des teneurs en nitrates dans l'eau.

Sur les CIPAN (cultures intermédiaires piège à nitrates) : elles sont obligatoires à 100% dans le Rhône.

Une nappe ne régite pas instantanément. On est à la 1^{ère} année de mise en œuvre des CIPAN, les résultats sur la nappe ne s'observeront peut-être pas avant plusieurs années.

On est vigilant sur ces problématiques en permanence, on est très encadré par la Chambre d'agriculture. On cherche à promouvoir les outils auprès des agriculteurs.

Les moyens que peuvent apporter les collectivités sont essentiels. Par exemple, développer IRRINOV a un coût.

M. Forissier : le rôle de la commission thématique n'est pas de victimiser l'agriculteur, c'est d'être à ses côtés pour encourager les bonnes pratiques. Le retour sur les expérimentations ne pourra être fait que par les agriculteurs. Des pratiques comme le bio se développent dans l'Est lyonnais mais on est conscient qu'elles ne sont pas applicables partout. Les élus ne doivent pas imposer aux agriculteurs des conditions d'exploitation impossibles, mais on doit aussi en parallèle préserver les eaux.

M. Merlo : sur 20 contrôles récents sur la mise en place des bandes enherbées, 8 étaient non conformes, ce qui représente 2,5 km de cours d'eau sur le bassin versant de l'Inverse. Des efforts sont encore à faire pour sensibiliser les agriculteurs.

M. Garin : ce contrôle est la preuve de l'encadrement et du suivi de la profession agricole. Je ne cautionne pas 1 ou 2 agriculteurs qui ne respectent pas les règles mais tout le monde n'est pas au même niveau. En parallèle, il y a peut-être 80% des agriculteurs qui travaillent correctement.

M. Forissier : on peut aussi faire de la communication positive sur le travail des agriculteurs, en argumentant et en exposant les bons exemples, pour entraîner ceux qui ont de mauvaises pratiques.

M. Coste : le développement durable c'est l'économique + le social + l'environnement, pas que l'environnement. Il semblerait que le taux de nitrates dans le secteur Romanettes (Corbas) baisse légèrement. À voir si cette tendance se maintient à l'avenir.

Pour répondre à une question de **M. Coste, M. Garin** précise qu'on plante les CIPAN après une culture d'été pour absorber l'azote résiduel. Plus tard, en période froide, il n'y a plus d'activité de minéralisation, les plantes n'absorbent plus rien et un CIPAN a donc moins d'impact.

M. Petiot : la terminologie d'irrigation « raisonnée » tend à desservir ceux qui l'appliquent. Pourquoi ne pas utiliser le terme « efficace » ou « efficiente » ?

M. Forissier : je ne suis pas d'accord. Dans « raisonné » il y a « raisonnable » (raisonnable d'avoir besoin d'eau et raisonnable de l'économiser), et c'est la philosophie du développement durable. « Efficace » n'est pas forcément compréhensible par le commun des mortels. Il faut poursuivre ce travail, non pour donner des leçons, mais pour donner des bonnes pratiques à ceux qui n'en ont pas, en s'appuyant sur le relais et le retour d'expérience de la profession agricole.

M. Garin : on arrive sur un renouvellement des agriculteurs locaux. On a toujours du mal à aller donner des préconisations à un ancien, par respect de l'âge et pour ne pas l'accabler. Ils travaillent selon des techniques imposées à une autre époque, souvent en marge de la réglementation. On n'arrivera pas à les convaincre.

Pour répondre à une question de **M. Linossier, Mme Bersot** indique qu'on ne parle pas de la problématique phosphates, parce qu'elle n'existe pas sur la nappe de l'Est lyonnais ni sur l'Ozon.

M. Chappier précise que la production principale est l'urine, qui rejoint les stations d'épuration où cette pollution est éliminée.

Pour répondre aux questions de **M. Joubert, Mme Bersot** indique que, même sur des secteurs où la qualité de nappe est bonne, des ZAE sont définies afin d'identifier une sensibilité locale et de viser des actions de non-dégradation (la prévention est le cœur de métier du SAGE). Des moyens associés aux actions seront recherchés.

M. Chappier : des actions ont été conduites sur 5 ans sur le périmètre du captage de St-Priest, via une convention. Les collectivités ont déjà investi mais on ne peut pas maintenir des aides à long terme d'années. L'idée était de donner aux agriculteurs les moyens de base d'être « raisonnés ».

M. Linossier : si le bilan de ces actions est positif, il serait intéressant de s'en inspirer.

M. Forissier rappelle que le Département dégage un budget de 7 millions € pour aider les filières agricoles. Contrairement aux collectivités compétentes, le SAGE n'a pas de budget en propre.

PROCHAINE RÉUNION

NON FIXEE

Pour retrouver les comptes-rendus, l'échéancier des réunions, les documents du SAGE :

www.sage-est-lyonnais.fr

PJ : 1 annexe

Préambule : qualité des eaux

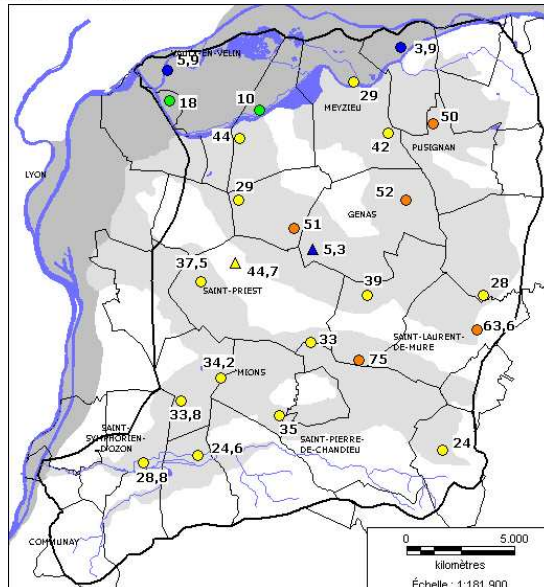
ANNEXE 1

- Point de prélèvement en nappe de l'Est lyonnais ou en nappe alluviale du Rhône
- △ Point de prélèvement en nappe de la molasse

NITRATES

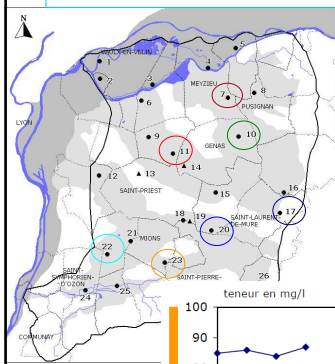
- Classes de qualité
- très bonne
 - bonne
 - moyenne
 - médiocre
 - mauvaise

XX : teneur moyenne en nitrates (mg/l) sur 2005-2011

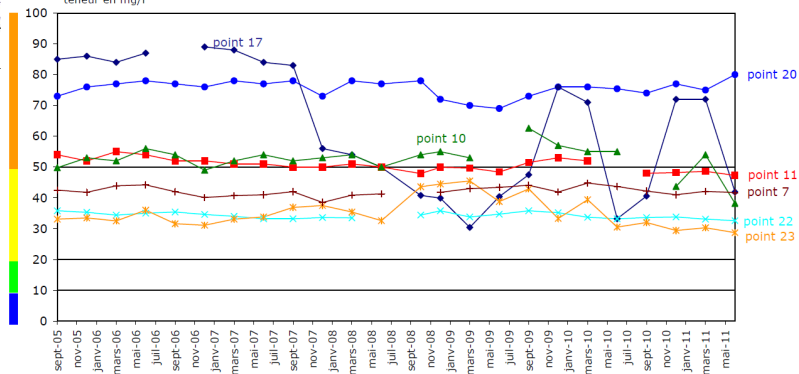


Préambule : qualité des eaux

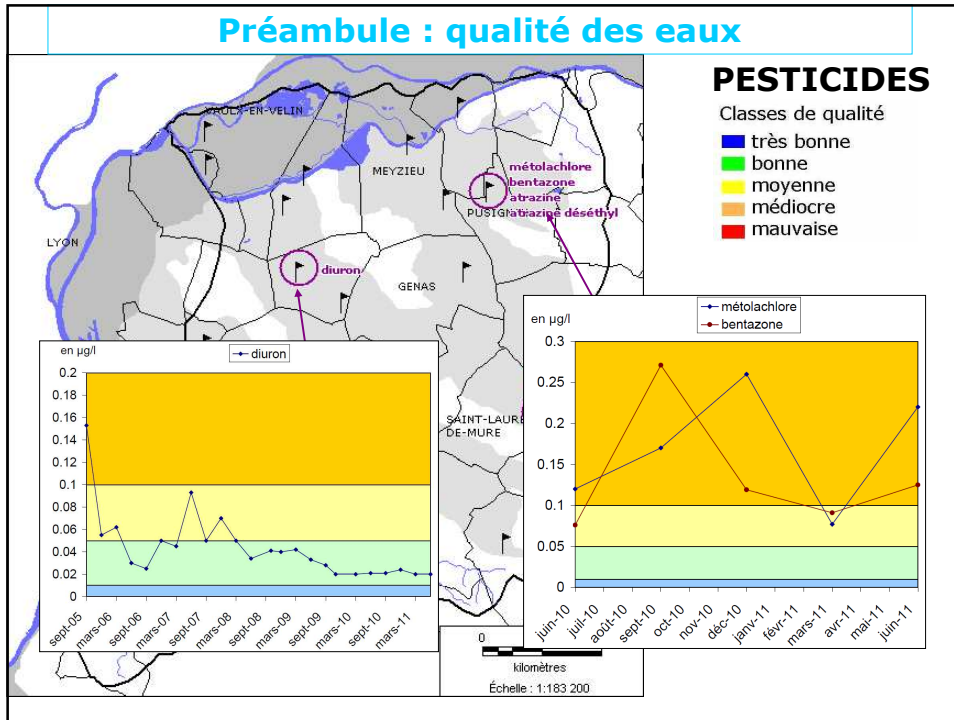
NITRATES



teneur en mg/l



Préambule : qualité des eaux



Préambule : qualité des eaux

